



## PROGRAMME FUTURITY FPHA

Conformément à ses statuts, un des objectifs de La France Paint Horse Association (FPHA) est de promouvoir, d'encourager et de développer la race sur le territoire français.

Pour cela, chaque année, un concours spécifique organisé par la FPHA, dénommé « futurity » permet d'évaluer les performances et les progrès réalisés par un poulain de l'année à son année de 3 ans.

L'objectif de ce programme sur 4 ans est de préparer les chevaux Paint Horse pour leur utilisation tant pour une équitation de compétition que d'extérieur.

Une progression pédagogique tournée vers le futur est mise en place. Elle s'articule par l'introduction du trail en main et du longe line pour déboucher sur des classes montées l'année des 3 ans.

Ce concours qualitatif et doté de primes en Euros permet aux éleveurs professionnels ou amateurs, aux propriétaires d'étalons et de poulains et à tous les amateurs de Paint Horse de valoriser la qualité de leurs chevaux, tant pour leur modèle que pour leur performance.

La FPHA favorise le naisseur Français et le propriétaire Français au travers des applications réglementaires et tarifaires.

### **Le concours 2012 est articulé autour du Halter (modèles) et Performance (compétence et allures):**

- Le Futurity Halter des catégories Weanling à 3 ans
- Le Futurity Performance de la catégorie des yearling à 2 ans dans des classes de In hand trail, longe line, et le Western pleasure pour la catégorie des 3 ans.

Des primes et récompenses sont allouées aux meilleurs participants et aux vainqueurs des titres.

3 titres et bourses ou récompenses supplémentaires sont au programme :

- Le **Triple couronne Futurity yearling** au poulain qui cumule la somme des points acquis en classes de Halter, longe line, In-hand trail.
- Le **Triple couronne Futurity 2 ans** au poulain qui cumule la somme des points acquis en classes de Halter, longe line, In hand trail.
- Le **High Point Futurity 3 ans** au poulain qui obtient le plus de points FPHA sur les épreuves 3 ans du Futurity.

## **Règlement de participation 2012**

### **I. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Peut adhérer au programme d'élevage toute personne, physique ou morale, française ou étrangère, désirant y inscrire un cheval.

- L'inscription d'un étalon ou d'un poulain est effective lorsque les conditions requises ci-dessous sont intégralement respectées et les frais d'inscription totalement réglés.

Elle suppose l'adhésion au présent règlement.

### **II. ETALONS**

Conditions d'inscription :

Pré requis : Les étalons Paint Horse, Quarter Horse ou Pur-sang doivent être régulièrement enregistrés sur la liste des étalons autorisés à reproduire par l'APHA (cf. RG 105 du Rule Book).

L'inscription d'un étalon au Futurity est renouvelable annuellement et peuvent s'inscrire :

- Les étalons stationnés sur le territoire français dont le propriétaire est français.
- Les étalons étrangers.

Il est inscrit par son propriétaire ou par toute personne autorisée par lui (document signé à fournir).

Trois dispositifs d'inscription sont possibles:

1. **Vente de saillies au profit du programme d'élevage :** La FPHA met en vente, au profit du programme d'élevage et suivant un dispositif d'enchère, une saillie de l'étalon inscrit. Le montant de la mise à prix de la saillie est égal à la moitié de son prix public. L'inscription de l'étalon doit être effectuée avant le 10 Février de cette année.
  - Seuls les étalons pour lesquels une saillie a été vendue sont inscrits au programme d'élevage de l'année de référence. Chaque étalon dont une saillie a été vendue reçoit une entrée gratuite dans la classe de son choix (de 0 à 3 ans) pour un produit issu de cet étalon dans la période ouverte à ce produit. (saillie vendue en 2012, une entrée au choix soit 2013 / soit 2014 / soit 2015/ soit 2016)
  - Les étalons dont la saillie n'a pas trouvé acquéreur peuvent s'inscrire par la cotisation directe
2. **Cotisation directe fixe :** Le propriétaire de l'étalon verse une cotisation annuelle fixée par la FPHA. L'inscription de l'étalon doit être effectuée avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Au delà de cette date, l'inscription reste possible à tout moment, avec effet rétroactif sur l'année, moyennant une augmentation du tarif d'inscription de 50% jusqu'au 31 Décembre de l'année de référence.
3. **Cotisation directe à posteriori :** Le propriétaire inscrit de façon rétroactive son étalon au programme d'élevage. Il permet par là l'engagement tardif des produits de son étalon. L'augmentation du tarif d'inscription est fixée à 200% du tarif de l'année de référence pour l'année N, à 300% N+1, 400% à N+2, 500% à N+3

*NB : Dans tous les cas, les conditions de saillie et de pension, le cas échéant, sont établies entre l'éta lonnier et l'acquéreur de la saillie. La FPHA décline toute responsabilité en cas de litige survenant à cette occasion. L'exactitude des renseignements indiqués sur la fiche de présentation de l'étalon n'engage que son propriétaire.*

### III. POULAINS

L'entrée est renouvelable annuellement. Un poulain peut entrer au programme de l'année de naissance à celle de ses 3 ans.

➤ Pour la catégorie des 3 ans, et pour le FUTURITY performance exclusivement, un droit d'entrée supplémentaire est perçu en fonction du mois d'entrée de Janvier à Octobre de l'année de référence. (Inscription à signaler par mail à [contact@fpha.fr](mailto:contact@fpha.fr), la régularisation financière se faisant lors de l'établissement de la fiche d'engagement)

Pour être inscrit un poulain doit avoir soit :

- Son Père inscrit au programme d'élevage (au choix par l'un des 3 dispositifs proposés)
- Son Père non inscrit.
- Avoir été importé.

#### Conditions d'inscription

Pour être inscrit, et dans tous les cas un poulain doit être obligatoirement:

➤ enregistré auprès de l'APHA et en possession de son « certificate of registration » (ou en cours d'enregistrement)

Puis être, soit :

➤ né en France, pucé et enregistré, ou en cours d'enregistrement auprès des HN. (réglementation Française)

Où

➤ né à l'étranger.

Il est inscrit par son propriétaire ou par toute personne autorisée par lui (document signé à fournir.)

#### **IV. EPREUVES FUTURITY**

Le concours se déroule conformément aux règles du « Rule Book » APHA.

Par dérogation au «Rule Book» aucune distinction n'est faite, dans les classes du Futurity, entre les chevaux inscrits dans le registre « Regular » et ceux inscrits dans le registre « Solid Paint Bred /Breeding Stock ».

Les concurrents (exhibitors) et les propriétaires de poulains doivent être membres de la FPHA à jour de leurs cotisations le jour du concours.

#### **V. DESCRIPTION DES CLASSES**

CLASSES HALTER et PERFORMANCE ouvertes aux chevaux de 0 à 3 ans

- Weanling stallions, mares (poulains de l'année : male, femelle)

Les classes Weanling pourront se voir partagées sur décision du Show Manager. La date de partage sera fixée pour créer 2 catégories d'âge équilibrées.

- Yearling stallions, mares, geldings (1an : male, femelle, hongre)
- Two years-old stallions, mares, geldings (2 ans: male, femelle, hongre).
- Yearling longe line
- Yearling in- hand trail
- Two-years-old longe line
- Two-years-old in-hand trail
- Three-years-old stallions (3 ans male)
- Three-years-old mares (3 ans femelle)
- Three-years-old geldings (3 ans hongre)
- Three-years-old Western Pleasure (3 ans)

#### **VI. DOTATIONS**

La dotation annuelle du concours FUTURITY de l'année est constituée par :

1/ Le total des sommes des saillies vendues aux enchères l'année précédente au concours et du montant des inscriptions directes fixes ou à posteriori des étalons au programme d'élevage.

Cette somme globale est répartie de façon à préparer le programme des années suivantes :

- 30% pour les weanling du concours de l'année N
- 20% pour les yearling du concours de l'année N+1
- 20% pour les 2 ans de l'année N +2
- 30% pour les 3 ans de l'année N+ 3

2/ Des sommes provisionnées les années précédentes pour les catégories yearling / 2 years old / 3years old.

##### **Principes :**

- Chaque classe proposée se voit allouée une part égale de la dotation provisionnée pour sa tranche d'âge. Se rajoute à cette part, le montant des entrées des poulains dans leur classe de tranche d'âge et de possibles actions de partenariat.
- S'il n'y a pas d'entrées dans une classe prévue au programme la somme dédiée est provisionnée pour les bourses du FUTURITY de l'année suivante.
- Les sommes des entrées complémentaires versées suivant le mois d'entrée de l'année des 3 ans du FUTURITY performance sont reversées sur la prime de la classe choisie de cette tranche d'âge.
- La somme du montant de l'ensemble des classes est répartie en part égale pour dotation sur les catégories d'âge des 3 années suivantes.

- Les gains obtenus par les poulains sont versés à 100% au propriétaire du poulain qui a concouru.
- Les primes au propriétaire seront versées au propriétaire effectif du cheval au jour de l'inscription au concours Futurity (transfert report effectué).
- Les primes seront versées au plus tard le 31 décembre de l'année de participation au concours, sur présentation des documents officiels.

Une prime ou récompense est versée au propriétaire dont le cheval marque le plus grand nombre de points FPHA sur les épreuves couvertes par les titres :

- Triple couronne Futurity yearling
- Triple couronne Futurity 2 ans
- High Point Futurity 3 ans

## VII. TITRE HONORIFIQUE

Seul le vainqueur d'une classe Futurity composée au minimum de 3 chevaux pourra se prévaloir du titre « **FPHA ANNEE CHAMPION FUTURITIES classe xxxxxx** »

### TARIFS pour inscriptions en 2012

Les droits d'inscription dans chaque catégorie ainsi que le montant des classes sont fixés chaque année par la FPHA.

#### Inscription ETALON dont la saillie n'a pas été vendue aux enchères :

- Si Français et enregistré au Registre Français du Paint Horse : 300€
- Si Français et non-enregistré au Registre Français du Paint Horse : 350€
- Si Etranger: 350€ (pour les semences : 1 seul représentant Français par contrat de représentation)

#### Inscription POULAIN en 2012: 55€

Poulain ayant déjà participé au FUTURITY: 55€

Poulain né en France ou à l'étranger dont le père est inscrit pour l'année de référence:

Si 1 <sup>ère</sup> entrée en weanling:	55€
Si 1 <sup>ère</sup> entrée en Yearling:	66€
Si 1 <sup>ère</sup> entrée en 2 ans:	77€
Si 1 <sup>ère</sup> entrée en 3 ans:	110€

#### Poulain né en France dont le père non-inscrit pour l'année de référence :

Si 1 <sup>ère</sup> entrée en Weanling:	275€
Si 1 <sup>ère</sup> entrée en Yearling:	330€
Si 1 <sup>ère</sup> entrée en 2 ans:	385€
Si 1 <sup>ère</sup> entrée en 3 ans:	550€

Si né à l'étranger dont le propriétaire est français ou étranger : tous ces tarifs sont x 2

Montant supplémentaire d'entrée en fonction du mois de l'année pour le Futurity performance 3ans

Mois	J	F	M	A	M	J	J	S	S	O
Tarif	20€	25€	30€	35€	40€	45€	50€	120€	150€	200€

Tarif par classe : 5 €

Frais de dossiers: **idem à ceux du concours de support du Futurity**

## ANNEXE

### POINTS FPHA

Chaque cheval est crédité par la FPHA du nombre de points qu'il a obtenu en fonction du nombre de participants dans la classe (maximum 6 chevaux seront comptabilisés). Le nombre de points est décompté par juge et ceux-ci s'additionnent.

Les points FPHA sont attribués comme suit :

PLACE	POINTS
1 <sup>er</sup>	6
2 <sup>ème</sup>	5
3 <sup>ème</sup>	4
4 <sup>ème</sup>	3
5 <sup>ème</sup>	2
6 <sup>ème</sup>	1

\* si dans la classe il y a moins de six chevaux, la première place recevra autant de points qu'il y aura de chevaux dans la classe ; les second, troisième, etc, recevront un point de moins que la place précédente.

\* un cheval disqualifié ne recevra pas de point mais sera considéré comme un participant.

### Tableau de répartition des primes en € à l'intérieur de chaque classe

Nb entrées .....Classement	1	2	3	4	5	6
1	100%	60%	50%	48%	45%	40%
2		40%	30%	28%	25%	24%
3			20%	16%	15%	14%
4				8%	10%	10%
5					5%	7%
6						5%